
Deuxième Session, Seizième Parlement, 18 George V, 1928

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 154.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1929.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 27 MARS 1928.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI